

**ORGANISATION DES NATIONS
UNIES**

**Vote crucial de l'ECOSOC sur le projet
de protocole facultatif à la Convention
contre la torture**

Index AI : IOR 40/020/02

DÉCLARATION PUBLIQUE

Les organisations de défense des droits humains se sont félicitées de l'adoption aujourd'hui (24 juillet 2002), par le Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations unies, d'un nouveau protocole sur la torture, malgré l'opposition de certains gouvernements, dont celui des États-Unis.

Le protocole facultatif à la Convention contre la torture sera soumis au cours de l'année à l'Assemblée générale des Nations unies pour adoption, avant d'être ouvert à la ratification. Il prévoit la mise en place d'un système de visites régulières des lieux de détention ; ces visites seraient effectuées par un comité international d'experts et complétées par des visites également régulières et s'étalant sur une période durable, réalisées par des mécanismes nationaux.

Une coalition de onze organisations de défense des droits humains a mené campagne pour soutenir ce protocole facultatif : Amnesty International, l'Association pour la prévention de la torture (APT), la Commission internationale de juristes, le Conseil international pour la réhabilitation des victimes de la torture (IRCT), la Fédération internationale de l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme (FIDH), Human Rights Watch, la Ligue internationale des droits de l'homme, l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), REDRESS (Seeking Reparation for Torture Survivors) et le Service international pour les droits de l'homme.

Les États-Unis ont tenté de bloquer l'adoption du projet en demandant que le texte approuvé le 22 avril 2002 lors de la 58^e session de la Commission des droits de l'homme soit rouvert pour des négociations supplémentaires. D'autres pays comme la Chine, Cuba, l'Égypte, la Libye et le Soudan, qui sont traditionnellement hostiles à l'examen des organes internationaux de défense des droits humains, ont soutenu les États-Unis. Mais une majorité des membres

de l'ECOSOC, parmi lesquels des États d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, d'Afrique, d'Asie et d'Europe, ont rejeté la proposition américaine et ont voté pour la version actuelle du texte.

Le projet a été adopté par 35 voix pour, 8 contre et 10 abstentions.

Les organisations de défense des droits humains se félicitent du soutien apporté au protocole facultatif, qui permettra la mise en place d'un nouveau mécanisme important de prévention de la torture.

Cette année marque le 15^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations unies contre la torture ; pourtant, même si elle est condamnée dans le monde entier, la torture reste largement répandue et elle constitue une pratique systématique dans de nombreux pays.

Les organisations de défense des droits humains demandent instamment aux gouvernements engagés dans la lutte contre la torture de soutenir l'adoption du protocole facultatif par l'Assemblée générale à l'automne prochain, et de protéger cette initiative contre les actions des gouvernements qui y sont opposés.

Pour en savoir plus, veuillez contacter:

HUMAN RIGHTS WATCH :

Joanna Weschler

Représentante de Human Rights Watch
auprès de l'ONU, New York

Tél.: +1 212 290 4700

Courrier électronique: weschlj@hrw.org

Rory Mungoven

Directeur pour les actions mondiales de
plaidoyer, New York

Tél.: +1 212 290 4700

Courrier électronique: mungovr@hrw.org

Site Internet : www.hrw.org

AMNESTY INTERNATIONAL :

Martin MacPherson

Directeur du Programme des affaires
juridiques et des relations avec les
organisations internationales (LIOP),
Londres

Tél.: +44 (20) 7413 5737

Renzo Pomi, représentant d'Amnesty
International auprès de l'ONU, New York

Tél.: +1 212 8671 887

Courrier électronique :
rpomi@amnesty.org
Site Internet : www.amnesty.org

ASSOCIATION POUR LA PREVENTION
DE LA TORTURE (APT) :
Debra Long
Responsable du programme juridique
New York durant la conférence de
l'ECOSOC : Tél.: +1 212 490 8900
Genève : tél.: +41 22 919 2176
Courrier électronique : dlong@apt.ch

Mark Thomson
Secrétaire général, Genève
Tél.: +41 22 919 2170
Courrier électronique :
mthomson@apt.ch
Site Internet : www.apt.ch

La version anglaise de ce communiqué de presse commun a été publiée par : Amnesty International, l'Association pour la prévention de la torture (APT), la Commission internationale de juristes, le Conseil international pour la réhabilitation des victimes de la torture (IRCT), la Fédération internationale de l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme (FIDH), Human Rights Watch, la Ligue internationale des droits de l'homme, l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), REDRESS (Seeking Reparation for Torture Survivors) et le Service international pour les droits de l'homme. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>.

Pour consulter les dernières infos en matière de droits humains, allez à <http://news.amnesty.org>.